

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30,**  
**le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11**  
**DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle**  
**du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur**  
**Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : HIPPODROME : PASSATION D'UN AVENANT AU BAIL AVEC LA SOCIETE DES COURSES DE CHEVAUX DE DAX**

Par délibération en date du 6 juin 2007, le Conseil Municipal approuvait le renouvellement du bail avec la Société des Courses de Chevaux relatif à la mise à disposition d'un ensemble immobilier de plus de 42 hectares, situé sur la commune de Saint Paul-lès-Dax, à usage d'hippodrome.

L'acte correspondant a été signé le 9 juillet 2007, pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2008. Il prévoit notamment que 'le compteur d'eau sera mis au nom de la Ville qui prendra en charge le coût des consommations à hauteur d'un forfait de 10 000 euros par an. Le montant des consommations qui excèderait cette somme sera à la charge de la Société des Courses de Chevaux'.

Aujourd'hui, l'évolution des ressources de la Société des Courses de Chevaux, permet, d'un commun accord, de supprimer cette clause.

A compter de 2015, la Société des Courses de Chevaux prendra donc à sa charge l'abonnement et les consommations d'eau liés à l'exploitation du site de l'hippodrome. Il convient désormais de passer un avenant au bail susvisé pour acter cette modification.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'avenant au bail en date du 9 juillet 2007, annexé à la présente, conclu avec la Société des Courses de Chevaux de Dax.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document susvisé.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20151217-19-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 18 Décembre 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».